

ASSOCIATION PAYSAGE GLÂNE-SARINE-LAC

8^{ème} ASSEMBLÉE ANNUELLE - 23 Février 2023 Procès-verbal de l'assemblée

Comité: Philippe Bapst, Michel Brunisholz, Gérald Dafflon, Daniel Droux, Manfred Herren, Etienne Pittet

Excusés : Frédéric Oberson, Frédéric Ménétrey, Jérôme Python, Patrice Vonlanthen, Guy-Lou Vuarnoz, Dominique Zamofing

Secrétaire: Luciane Lapierre

Lieu: Auberge du Chêne, Chénens

Heure: 20h00

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 février 2022 à Avry
3. Rapport du président et informations sur le rapport final
4. Comptes 2022
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes
7. Budget 2023
8. Approbation du budget
9. Divers

1. Accueil et salutations

E. Pittet souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Il demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour ; ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté. **Claude Defferard** et **Bertrand Perritaz** sont nommés comme scrutateurs.

2. Approbation du PV de l'assemblée du 22 février 2022

E. Pittet demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du procès-verbal qui était disponible sur le site de l'UPF. Ce n'est pas le cas. **E. Pittet** demande à l'assemblée d'approuver le PV par main levée.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du président et informations sur le rapport final

E. Pittet donne quelques informations sur le projet QP Glâne-Sarine-Lac (GSL). La première période de 8 ans s'est terminée en 2022. En l'absence de décision parlementaire concernant la PA 22+, le projet est prolongé dans les mêmes conditions au moins jusqu'en 2025. En 2022, le plafonnement des paiements directs CQP s'élève à 60.93%, en baisse de 2% par rapport à l'année précédente. La participation au projet est stable depuis plusieurs années. 615 exploitations sur un total de 733 ont inscrit des mesures. Il y a peu de nouvelles inscriptions.

ASSOCIATION PAYSAGE GLÂNE-SARINE-LAC

Un rapport final a été envoyé à l'OFAG au 31 octobre 2022. Une réponse positive a été envoyée à l'Association en date du 23 janvier 2023. E. Pittet remercie L. Lapierre pour sa rédaction. Le rapport sera remis à ceux qui le souhaitent par e-mail sous format pdf.

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'OFAG a accepté de prolonger les projets de qualité du paysage pour lesquels vous avez soumis un rapport final en octobre 2022. Un contrat d'aide financière valable jusqu'à fin 2025 va prochainement être soumis au canton et permettra la poursuite du projet Glâne-Sarine-Lac.

Les objectifs généraux ont tous été atteints à l'exception des contributions liées à l'estivage. L'intégralité de la somme à disposition pour le projet a été distribuée. Les mesures les plus populaires consistent à mettre en place des piquets en bois, à entretenir les chemins et les bandes herbeuses le long des forêts. La valorisation du patrimoine de l'exploitation arrive en sixième position.

Trois mesures, dont 2 variantes d'une même mesure, ont captés plus de la moitié des montants à disposition. Il s'agit de :

- Diversité des herbages 5 types (18.5%)
- Diversité des herbages 4 types (14.6%)
- Nombre de cultures dans la rotation – 7 cultures (10.8%)
- Nombre de cultures dans la rotation – 6 cultures (8.0%)

Cinq mesures n'ont jamais été utilisées. Il s'agit de :

- Exploitation de surfaces difficiles à entretenir sur estivage
- Prairies et pâturages fleuris avec contrats LPN sur l'estivage
- Création et entretien de bandes herbeuses – cultures spéciales
- Semis de plantes à haut développement au lieu de clôtures

En général, les agriculteurs ont surtout mis en valeur le potentiel de leurs exploitations sans créer nouvelles structures. Seule la plantation d'arbres fruitiers haute-tige a rencontré un certain succès, 275 nouveaux arbres ont été plantés dans le périmètre.

Deux séries de questionnaires ont été envoyées dans le cadre du projet. L'une aux membres de l'Association, l'autre au public. Sur 614 exploitations, 167 ont répondu, soit 27%. La participation du public est un peu plus faible avec 13% de participation.



66% des personnes interrogées ne connaissent pas le projet QP Glâne-Sarine-Lac



80% des agriculteurs pensent que le projet QP Glâne-Sarine-Lac est visible

Les réponses des agriculteurs montrent que les mesures choisies correspondent à leurs attentes et semblent avoir un impact favorable sur la biodiversité. 78% des membres répondent positivement à la question « le projet doit-il être maintenu ? ». **Les points positifs** du projet sont l'augmentation de la biodiversité et la rémunération des mesures. L'image positive pour l'agriculture est également un point qui a été régulièrement relevé.

Les points négatifs concernent essentiellement l'augmentation du travail administratif, un manque de flexibilité et une trop grande complexité des mesures. Pour l'avenir, les agriculteurs demandent plus de flexibilité, plus de conseils et d'informations à la population ainsi qu'une simplification des mesures.

ASSOCIATION PAYSAGE GLÂNE-SARINE-LAC

Le coût final du projet s'élève à Fr. 21'879 alors que l'offre prévoyait un montant de Fr. 22'045. Le projet est prolongé sans modification jusqu'en 2025. Cette année, il est possible de modifier les mesures en place ou de sortir du projet, sans possibilité d'y revenir avant la mise en place de la nouvelle politique agricole.

4. Comptes 2022

L. Lapierre, secrétaire-comptable de l'Association, présente les comptes. L'exercice boucle sur un bénéfice de Fr. 2'098, pour un total des produits et des charges de Fr. 27'256. Les finances de l'association montrent un bilan positif de Fr. 75'539, une somme largement suffisante pour poursuivre le projet jusqu'en 2025 sans demander de cotisation supplémentaire. Au 31 décembre 2022, la réserve pour la totalité du projet s'élève à Fr. 29'925 et le capital à Fr. 43'227. Une facture d'acompte de Fr. 15'000 (HT) a été payée à l'UPF pour la rédaction du rapport final.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

E. Pittet passe la parole à **Alexandre Galley** pour le rapport des vérificateurs. Les comptes ont été vérifiés en date du 17 février 2023. Toutes les pièces justificatives ont été fournies. Les vérificateurs invitent l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés et à en donner décharge au comité ainsi qu'à la caissière.

6. Approbation des comptes

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.

7. Budget 2023

Le budget intègre le solde du rapport final pour un montant de Fr. 6'000. La dissolution d'une partie de la réserve permettra d'équilibrer les comptes. Un bénéfice de Fr. 1'040 est prévu.

Le budget est accepté à l'unanimité.

8. Divers

Q : De nouvelles mesures sont elles prévues en lien avec l'obligation de mettre 3.5% de SPB sur terres assolées ?

R : Actuellement, aucune nouvelle mesure n'a été définie, mais le comité se réunira cette année pour en proposer.

Q : Est-ce que les montants encaissés par l'Association Glâne-Sarine-Lac sont plus importants que ceux des autres projets ?

R : Les montants encaissés sont semblables, ils dépendent de la taille du projet.


E. Pittet remercie ses collègues du comité et l'UPF pour sa collaboration et la mise à disposition des ses locaux.

Le président clôt l'assemblée à 20h40.

Granges-Paccot, le 27 février 2023

Le Président

Etienne Pittet

La Secrétaire

Luciane Lapierre